



Québec, le 31 janvier 2018

Monsieur Luc Blanchette
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-413
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Commentaires du Conseil Cris-Québec sur la Foresterie sur les PAFIT 2018-2023, de la région Nord-du-Québec.

Monsieur le Ministre,

Le 16 novembre 2017, le directeur de la Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec, Monsieur Marco Trudel, a transmis au Conseil, aux fins d'analyse, les 14 plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) 2013-2018 de la région Nord-du-Québec, reconduits en 2018- 2023 afin d'y intégrer les nouvelles possibilités forestières.

Le Conseil a procédé à la révision des plans et des documents afférents. Le MFFP ayant formellement indiqué que ces plans sont très similaires aux PAFIT 2013-2018 et que ceux-ci seront révisés en 2018 afin de tenir compte de l'harmonisation récente du régime forestier adapté (AFR) apportée par les parties, le Conseil, dans l'intervalle, a retenu de vous inviter à vous référer aux commentaires sur les PAFIT 2013-2018 qui vous ont été transmis le 20 août 2015.

Le Conseil profite de la présente opportunité pour appuyer la décision du ministère de se donner un délai supplémentaire pour la production d'une nouvelle génération de plans tactiques qui répondent aux objectifs et qui prennent pleinement en compte les harmonisations convenues à l'amendement 6 du RFA.

Étant à même d'observer les efforts des intervenants Cris et ministériels concernés, le Conseil est confiant que ces versions révisées des PAFITs 2018-2023 qui devraient entrer en vigueur en août 2019, reflèteront les engagements des parties, notamment en ce qui concerne la collaboration des partenaires à l'identification des préoccupations régionales, de l'intégration des directives fauniques et d'une stratégie d'aménagement des peuplements mélangés.



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

En préparation de l'analyse complète de ces PAFITs, le Conseil s'est doté d'un cadre d'analyse prenant en compte les harmonisations convenues au RFA par les parties. C'est avec un grand intérêt que le Conseil sera, donc, prêt à analyser les versions modifiées de ces PAFITs et à vous faire part de ses commentaires.

En terminant, veuillez prendre note qu'une copie de la présente sera aussi transmise, pour information, au Grand Chef des Cris, M. Abel Bosum.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé Deschênes

Président du Conseil



January 31, 2018

Mr. Luc Blanchette
Minister
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-413
Québec (Québec) G1H 6R1

Subject: Cree-Québec Forestry Board's commentaries on the 2018-2023 PAFITs of the Nord-du-Québec region.

Mr. Minister,

On November 16, 2017, Mr. Trudel, Director of Forest Management of the Nord-du-Québec region, forwarded to the Board, for analysis, the 2018-2023 Tactical Integrated Forest Management Plans (PAFIT) for the 14 Management Units of the Nord-du-Québec region, renewed for the 2018-2023 period to include the new annual allowable cut.

The Cree-Québec Forestry Board proceeded to review the plans and the relevant documents. Given that the MFFP formally indicated that these plans closely mirror those submitted for the 2013-2018 PAFITs and that these current plans will be revised in 2018 to account for the recent harmonization of the Adapted Forestry Regime (AFR) by the parties, the Board, in the interim, would like to refer you to your comments on PAFITs 2013-2018, submitted on August 20, 2015.

The Board supports the Department's decision to give itself additional time for the production of a new generation of tactical plans that meet the objectives and fully account for the harmonizations of the AFR amendment 6.

In observing the efforts of the Cree and Departmental stakeholders, the Board is confident that these revised 2018-2023 PAFITs, expected to enter into force in August 2019, will reflect the commitments made by the parties, in particular with regard to partners' collaboration in identifying regional preoccupations, the integration of wildlife directives and a mixed stands management strategy geared to meet the commitments made by the parties.



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

In preparation for a full analysis of these PAFITs, the Board has developed an analysis framework that takes into account the AFR harmonizations agreed by the parties. Therefore, the Board will be ready to examine, with great interest, the amended versions of these PAFITs and provide you with its comments.

In conclusion, we would like to inform that we will transfer a copy of this letter, for information, to Mr. Abel Bosum, Grand Chief of the Quebec Crees.

Yours truly

Hervé Deschênes

Chairman of the Board